

# UNISSONS NOUS !

De plus en plus de salariés sont victimes des conditions de travail. Certains ont même subi un accident du travail avec des effets irréversibles sur leur état de santé. Cette pénibilité est principalement d'ordre physique pour les salariés en fabrication, psychique pour les salariés de l'établissement (administratif, étude, développement), et cumulée pour les salariés sous-traités (expédition, triage, nettoyage).

Non seulement la direction de l'entreprise fuit ses responsabilités, mais elle fait supporter le poids de la pénibilité sur les victimes :

*- Une victime d'accident du travail a eu une retenue de salaire de l'ordre de 300 € pour une convalescence de 2 mois.*

*- Une autre victime est « promenée » de missions temporaires en missions temporaires depuis 2011, ces missions sans intérêt professionnel provoquent le sentiment de dégoût, augmente l'exclusion, et aggrave la souffrance au travail.*

*- A nouveau, une autre victime, a vu son contrat de travail intérimaire s'arrêter brutalement le lendemain d'un accident du travail.*

*- Autre victime, de maladie professionnelle reconnue est sous le chantage d'un hypothétique reclassement mais avec perte de salaire.*

*- Encore une autre victime d'accident du travail est lui aussi sur une mission temporaire depuis 2011. Cerise sur le gâteau, il travaille sans avis médical, le dernier est périmé depuis janvier.*

*- .....etc*

**La pénibilité du travail fait des victimes au quotidien ! Lorsque la santé ne permet plus de tenir le poste dans son intégralité, les salariés sont mis au placard ou positionnés sur des « missions précaires reconductibles » jusqu'à ce que la file d'attente des victimes à reclasser soit remontée. Et malgré tout, les conditions de travail continuent à provoquer des situations d'injustices.**

**Pourtant en mars, une nouvelle pétition recueille 79 % de signatures principalement dans le collège ouvrier pour exiger des mesures immédiates, pour ceux dont la santé est altérée : des mesures humaines, et dignes d'une entreprise du CAC 40 et dotée d'un service médical dont la santé des salariés devrait être la priorité. Cette pétition reste sans effet.**

Le syndicat CGT appelle tous les salariés à faire grève pour :

**- Obliger l'entreprise à reclasser tous les salariés victimes de la pénibilité du travail**

**- Définir de quelles améliorations des conditions de travail nous avons besoin.**